



**Séance du Bureau Syndical du
Mercredi 15 Janvier 2025 - 17h00
au SMTD
Membres en Exercice : 10**

7 Membres présents : Claude HEGO (Président du SMTD) - Christophe CHARLES - François CRESTA - Christophe DUMONT - Julien QUENNESSON (Vice-Présidents) - Claudine PARNETZKI - Jessica TANCA (Vice-Présidentes).

3 Membres absents : Damien FRENOY - Jean-Luc HALLE - Robert STRZELECKI (Vice-Présidents).

Était également présent : Oriano VAN MASSENHOVE (DGS du SMTD).

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL N°2025_08_BS ACQUISITION D'AUTOBUS

Vu la délibération du comité syndical n°20-07-1-6 en date du 29 juillet 2020 qui délègue au Bureau syndical toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres conclus suite à toute procédure, hors procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Le plan de renouvellement pluriannuel de 2026 à 2030 prévoit l'acquisition de 40 autobus (38 articulés et 2 standards en 2030). L'estimation est de 4 400 000 € HT environ pour 8 articulés GNV.

Dans la mesure où les délais de livraison se sont allongés à deux ans, il a été nécessaire d'engager les premières commandes en 2024.

Pour l'achat de ces véhicules, le SMTD souhaite recourir à l'UGAP.

L'UGAP est une centrale d'achat au sens des articles L2113-2 et L2113-4 du code de la commande publique. Le recours à une centrale d'achat permet, par l'agrégation des besoins, de bénéficier de conditions tarifaires minorées dans un environnement juridique sécurisé. En effet, l'acheteur, lorsqu'il recourt à une centrale d'achat, est considéré comme ayant respecté ses obligations en matière de publicité et de mise en concurrence.

Il est demandé aux membres du Bureau Syndical de bien vouloir approuver l'acquisition de véhicules, conformément au plan pluriannuel de 2026 à 2030, auprès de l'UGAP et d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur le Président met au vote.

Le Bureau après avoir délibéré

Nombre de délégués en exercice : 10

Nombre de votants : 7

Envoyé et reçu en Préfecture le 21.01.2025

Publié sur le site le 23.01.2025

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20250115-2025_08_BS-DE

Suffrage exprimé : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE l'acquisition de véhicules, conformément au plan pluriannuel de 2026 à 2030, auprès de l'UGAP et AUTORISE Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Guesnain,

Le

Le Président,

Claude HEGO

Envoyé et reçu en Préfecture le 21.01.2025

Publié sur le site le 23.01.2025

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20250115-2025_08_BS-DE